



L'enquête Violences et Rapports de Genre

Résultats sur les violences sexuelles

JEUDI 22 FÉVRIER 2018

AUDITION AUPRÈS DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES DU SÉNAT

PRÉSENTATION PAR CHRISTELLE HAMEL

CHERCHEUSE À L'INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Plan de la présentation



- Objectifs généraux de l'enquête VIRAGE
- Les violences sexuelles au cours des 12 derniers mois
- Les violences sexuelles au cours de la vie
- Age et contextes, mode d'extorsion du consentement

Bonjour et merci, Mesdames les sénatrices, de m'avoir invitée à présenter les résultats de l'enquête VIRAGE auprès de votre délégation, sur les violences sexuelles.

Tout d'abord, je voudrais souligner que les résultats que je vais exposer sont le fruit d'un travail collectif:

-Christelle Hamel est chargée de recherche, sociologue à l'Ined, initiatrice de l'enquête VIRAGE, co-responsable de l'Unité de recherche « Démographie, genre et sociétés ».

Avec

Elizabeth Brown est maîtresse de conférences en démographie à l'Université Paris 1 et chercheuse associée à l'Ined.

Alice Debauche est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Strasbourg et chercheuse associée à l'Ined.

Amandine Lebugle, démographe, Institut national d'études démographiques

Tania Lejbowicz, statisticienne, Institut national d'études démographiques

Magali Mazuy, démographe, Institut national d'études démographiques

Amélie Charruault, démographe, Institut de démographie de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne (Idup), Caisse Nationale d'allocations familiales (Cnaf) et Institut national d'études démographiques

Sylvie Cromer, sociologue, Université Lille 2 et Institut national d'études démographiques

Justine Dupuis, démographe, Institut national d'études démographiques

Et les contributrices et contributeurs de l'équipe Virage :
http://virage.site.ined.fr/fr/qui_sommes_nous/

Présentation de l'enquête Virage



Quelles connaissances statistiques sur les violences au lancement du projet ?



- L'Enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France (Enveff)
 - réalisée en 2000
 - IDUP, Paris 1
 - 7000 femmes
- L'enquête Cadre de vie et sécurité
 - annuelle, barométrique, depuis 2007
 - ONDRP-INSEE
 - 13000 à 19 000 enquêtés.e.s par an, femmes et hommes
- Se placer dans les **standards internationaux** de mesure des violences fondées sur les rapports de genre (**Gender-based Violence**).

L'enquête Virage est une initiative de l'Ined. La conception de ce projet a démarré en 2010 par la synthèse des enquêtes réalisées en France et en Europe sur les violences subies par les femmes et les enquêtes de victimation (cf. *Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes*, Document de travail n° 212, Ined. http://virage.site.ined.fr/fr/publications/documents_de_travail/)

En lançant cette grande opération de recherche statistique, nous voulions **répondre aux besoins de connaissance exprimés par les pouvoirs publics** (Danielle Bousquet, Présidente de la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, *Violences faites aux femmes : mettre enfin un terme à l'inacceptable*, Rapport d'information, n° 1799, 2009, Assemblée nationale, tomes 1 et 2), **la société civile et les instances internationales**, comme l'Organisation mondiale de la santé ou encore l'Union européenne qui invite ses États membres à produire régulièrement des données statistiques sur les « gender-based violence » ou violences fondées sur les inégalités de pouvoir entre femmes et hommes, comme l'indique la convention dite d'Istanbul (sur la Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), dont la France est signataire depuis 2011.

D'un point de vue scientifique, l'enquête s'est fixé trois objectifs :

- **Actualiser et approfondir les résultats de l'Enquête nationale sur les violences faites aux femmes**, réalisée en 2000 par l'Institut de démographie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Jaspard *et al.*, *Les violences envers les femmes en France*, La documentation française, 2003). Le questionnaire de l'enquête Virage est par conséquent très proche de celui de l'Enveff afin de permettre des comparaisons et mesurer les évolutions dans le temps. Pour autant, il comporte de nombreuses innovations.
- **Comparer les résultats produits sur les violences avec ceux issus de l'enquête annuelle Cadre de vie et sécurité (CVS)**, réalisée par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et par l'Institut national des études statistiques et économiques (Insee). Cette enquête barométrique produit une mesure des atteintes aux personnes mais aussi des atteintes aux biens. Son questionnaire comprend donc beaucoup moins de

questions que l'enquête Enveff ou que l'enquête Virage sur les violences subies par les personnes. CVS mesure l'insécurité (vol, cambriolage, nuisance dans le quartier, opinion sur l'insécurité, et comporte quelques questions sur les violences physiques et sexuelles subies par les personnes). Virage mesure uniquement les violences subies par les personnes. CVS est réalisée auprès des deux sexes, Virage aussi, à la différence de l'Enveff. Elle a donc aussi pour caractéristique d'étendre son interrogation à la population masculine.

- **Produire en France une mesure des violences à l'encontre des femmes conforme aux standards scientifiques internationaux édictés par la division statistique de l'ONU** en la matière. Virage est la seule enquête en France aujourd'hui qui répond à ces critères de qualité scientifique de mesure des violences de genre.

Le protocole d'enquête



- 27 268 enquêté.e.s, âgés de 20 à 69 ans
- Echantillon représentatif de la population en ménage ordinaire (hors institutions) en France métropolitaine
- Sous-estimation liée au fait que les victimes en hébergement d'urgence ou spécialisé ne sont pas enquêtées. → samusocial et insee
- Un questionnaire d'1 heure passé par téléphone
- 67 enquêtrices et 43 enquêteurs de l'institut de sondages MV2
- 9 mois de collecte : février à novembre 2015
- Une information systématique sur l'aide aux victimes : 3919 et 08Victimes

L'enquête a été réalisée auprès de 27 268 enquêté.e.s, âgé.e.s de 20 à 69 ans, que nous tenons à remercier d'avoir fait confiance à notre équipe de recherche.

Cet échantillon est représentatif de la population vivant en ménage ordinaire, en France métropolitaine. Il exclut donc, comme la quasi-totalité des enquêtes, les personnes vivant en institutions (maison de retraite, maison de soins, prison, centre d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale).

Le questionnaire, d'une heure en moyenne, a été passé par téléphone.

L'enquête a été présentée aux personnes enquêtées comme une « Recherche scientifique sur les modes de vie, la santé et les situations d'insécurité », conformément à l'autorisation que nous avons obtenue de la Commission nationale Informatiques et libertés. Cette présentation visait à donner une idée immédiate du contenu du questionnaire. Afin d'établir une relation de confiance avec l'interviewé.e, le questionnaire démarre effectivement par le recueil d'informations générales sur les caractéristiques sociodémographiques des enquêté.e.s et de leurs conjoint.e.s (âge, emploi, niveau de qualification, logement...), sur leurs conditions de vie pendant leur jeunesse et d'informations sur leur état de santé.

Le questionnaire n'aborde les violences subies que dans un second temps, en commençant par les douze derniers mois dans le cadre des études, du travail,

des espaces publics et d'une relation de couple, actuelle ou passée. Viennent ensuite les violences subies au cours de la vie, que ce soit dans ou en dehors du cadre familial.

La collecte a été réalisée par l'institut de sondage MV2.

Une équipe mixte de 110 enquêtrices et enquêteurs (67 femmes et 43 hommes), accompagné.e.s par 5 écoutant.e.s, et 2 superviseurs ont assuré la passation des questionnaires. Chacun.e a reçu une formation de 4 jours et demi. Pour assurer la représentativité de l'échantillon et se donner la possibilité de contacter tous les profils de personnes possibles, l'équipe enquêtrice a travaillé en semaine de 10h à 21h (en 2 équipes, avant et après 17h) et le samedi de 10h à 17h.

Compte tenu du caractère sensible du thème de l'enquête, un accompagnement collectif et individuel a été mis en place pour soulager les enquêteurs et enquêtrices de la charge émotionnelle du recueil des situations de violence, par la présence quotidienne de l'équipe Virage. Des debriefings collectifs ont été mis en place toutes les semaines permettant d'exprimer toute difficulté liée à l'enquête et de partager les techniques de travail. Les enquêteurs et enquêtrices pouvaient venir nous parler individuellement après chaque entretien sur demande. Une psychologue était à leur disposition sur la base du volontariat.

A la fin du questionnaire, une information systématique a été délivrée aux personnes enquêtées, que celles-ci aient déclaré ou non des violences. Aux femmes, nous avons indiqué le 3919, numéro vert national d'écoute pour les violences faites aux femmes, et aux hommes le numéro vert national 08Victimes du ministère de la Justice (soit le 08 842 846 37 : 08 + à chaque lettre correspond un chiffre sur le clavier du téléphone).

Mesurer les violences sexuelles



Comment interroger sur les violences sexuelles ?



- Terminologie dans les enquêtes antérieures (depuis 1992)
 - Attouchements forcés, tentatives de rapports forcés, rapports sexuels forcés
 - Auto-classement dans ces catégories prédéfinies
- Ne jamais utiliser les termes génériques « viol » ou « agression »
- Pas de reprise mot-à-mot des définitions juridiques
- Virage
 - Se rapprocher des catégories juridiques
 - Décrire des actes le plus précisément possible
 - Mieux inclure les violences subies par les hommes

7

En France, la première mesure quantitative des violences sexuelles remonte à l'enquête Analyse des Comportements Sexuels en France (ACSF) de 1992 (Bajos *et al.*, 1998). Pour produire une mesure des agressions sexuelles, le parti pris méthodologique – repris dans les enquêtes suivantes – était d'interroger les personnes enquêtées en formulant des questions devant être comprises de façon identiques par toutes et tous. Les définitions juridiques ne sont ainsi pas reprises mot à mot, car leur technicité pose la difficulté de la (re)connaissance des actes qu'elles recouvrent. Les termes génériques comme « viol », « agression sexuelle » ou « harcèlement sexuel », ne sont donc pas non plus utilisés dans les questionnaires, en raison de la trop grande variabilité des représentations qu'en ont les individus.

Les enquêtes ont alors retenu les formulations suivantes, en demandant aux enquêté.e.s s'ils ou elles avaient déjà subi : des « rapports sexuels imposés par la contrainte » (ACSF) ou « rapports sexuels forcés » (ou une tentative) ou des « attouchements forcés » (Baromètre Santé 2000 ; Enveff 2000).

En cas de réponse positive, les enquêté.e.s étaient invité.e.s à s'auto-classer dans l'une ou l'autre de ces catégories (« rapports forcés », « tentative de rapport forcés » ou « attouchements forcés »).

Mais comment l'expression « rapports sexuels forcés », utilisée pour définir les situations de viol, est-elle vraiment comprise ? Recouvre-t-elle toutes les situations juridiquement qualifiables de viol ? Il est vraisemblable que femmes et

hommes en aient une perception différente, d'autant que cette formulation a initialement été conçue pour interroger les femmes. Il est possible que les situations de viols subies par les hommes puissent être difficiles à déclarer à travers cette formulation (par exemple un viol par intromission d'un objet dans l'anus dans le cadre d'un bizutage est-il pensé comme un « rapport sexuel »?).

Le parti pris méthodologique de l'enquête Virage est à la fois de reprendre les grands principes posés par les enquêtes précédentes, mais aussi d'aller plus loin, en se rapprochant des catégories juridiques, par une description plus précise et plus fine des actes subis.

Une seule question différente selon le sexe



- Au cours des 12 derniers mois...
- **Question 1, pour les femmes** : « Quelqu'un a-t-il, contre votre gré, touché vos seins ou vos fesses, vous a coincé pour vous embrasser, s'est frotté ou collé contre vous ? »
 - Réponse en nombre de fois
- **Question 1, pour les hommes** : « Quelqu'un s'est-il, contre votre gré, frotté ou collé contre vous ? »
 - Réponse en nombre de fois
- Ces actes sont des agressions sexuelles correspondant à des délits

8

Plusieurs questions ont été posées pour enregistrer les violences sexuelles. Nous ne présentons pas dans ces premiers résultats celles qui concernent le harcèlement sexuel.

La première question, ci-dessus, concerne des attouchements autres que les attouchements du sexe. Il s'agit de la seule question formulée différemment pour les femmes et les hommes dans le questionnaire, car de nombreux hommes ne l'ont pas comprise comme une agression sexuelle. La formulation a été modifiée.

Pour les femmes, la formulation inclut plus d'actes que pour les hommes : attouchements forcés des seins et des fesses, être embrassé de force.

Pour les femmes comme pour hommes, nous parlons de pelotage pour les actes correspondant au fait que quelqu'un se frotte ou se colle contre elles ou eux de façon insistante et non-désirée. Cette première question a été posée dans tous les contextes de vie, sauf le cadre du couple.

L'ensemble de ces actes correspondent juridiquement à des agressions sexuelles.

Deux questions identiques pour les deux sexes



- **Question 2, pour les deux sexes** : « Vous a-t-on forcé.e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ? »
 - Liste d'actes lue, à sélectionner par l'enquêté.e, puis nombre de fois
 - **Question 3, pour les deux sexes** : « Vous a-t-on forcé.e à d'autres actes ou pratiques sexuels ? »
 - Liste d'actes lue, à sélectionner par l'enquêté.e, puis nombre de fois
- Se rapprocher des catégories juridiques
- Chiffres, hors harcèlement sexuel et hors exhibitionniste
- Données présentées: nombre de victimes, pas le nombre d'acte

Les deux autres questions, présentées ci-dessus, ont été posées de façon identique aux femmes comme aux hommes.

La première reprend les formulations classiques des enquêtes précédentes, tandis que la seconde vise à capter des actes pouvant constituer des violences sexuelles mais que les personnes ne considéreraient pas comme des rapports sexuels ni comme des attouchements du sexe.

En cas de réponse positive à l'une de ces deux questions une série d'agissements était énoncée et l'enquêté.e devait indiquer le ou les actes subis. Ce dispositif permet de reclasser ensuite dans les catégories juridiques les actes mentionnés, indépendamment de la façon dont les individus les auraient eux-mêmes qualifiés. Ainsi, les classements opérés ne dépendent pas des représentations des personnes interrogées.

Le classement des actes des questions 2 et 3



<i>Si femme</i> Une pénétration du sexe ou de l'anus par le sexe <i>Si homme</i> Une pénétration de l'anus par le sexe (<i>que vous avez subie</i>) <i>Si femme</i> Une pénétration du sexe ou de l'anus par les doigts ou un objet <i>Si homme</i> Une pénétration de l'anus par les doigts ou un objet (<i>que vous avez subie</i>) Une pénétration de la bouche par le sexe (<i>fellation forcée</i>) Autre rapport sexuel avec un tiers	Viol (crime)
Une tentative de pénétration de la bouche par le sexe (<i>tentative de fellation forcée</i>) <i>Si femme</i> Une tentative de pénétration du sexe ou de l'anus <i>Si homme</i> Une tentative de pénétration de l'anus	Tentative de viol (crime)
Des attouchements du sexe que vous avez subis (<i>y compris avec la langue</i>) <i>Si femme</i> Des attouchements du sexe que vous deviez faire <i>Si homme</i> Des attouchements du sexe que vous deviez faire (<i>y compris avec la langue</i>) <i>Si femme</i> [Être forcé à] montrer vos seins, votre sexe, vous dénuder <i>Si homme</i> [Être forcé à] montrer votre sexe, vous dénuder <i>Si homme</i> Une pénétration que vous deviez faire	Autres agressions sexuelles (délit)
[Être forcé à] visionner des films pornographiques ? [Être forcé à] être filmé.e lors d'un rapport sexuel (viol) [Être forcé à des] pratiques sado-masochistes (ça dépend...) [Être forcé à des] pratiques échangistes (viol) [Être forcé à la] prostitution (viol) Autre ?	Catégorie à déterminer selon le contexte

Le tableau ci-dessus présente les actes listés dans les réponses aux deux dernières questions et la façon dont nous les avons classés au regard des définitions du code pénal.

Selon le code pénal « constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. » (art. 222.22 CP).

Est qualifié de viol « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise » (art. 222.23 CP). Cette définition du viol inclut la pénétration du sexe, de l'anus ou de la bouche, et s'applique quel que soit le sexe de la victime. Autrement dit, une fellation forcée est un viol, de même qu'une pénétration du sexe avec les doigts ou un objet, or cet aspect de la définition légale du viol est peu connue de la population.

Le viol et la tentative de viol constituent des crimes jugés en Cour d'assises.

Les agressions sexuelles autres que le viol et sa tentative sont des délits jugés au tribunal correctionnel.

Notons que ces formulations n'incluent pas le harcèlement sexuel, puisque celui-ci peut avoir une nature verbale, comme des propos salaces, des questions intrusives sur la vie privée, ou consister en des attouchements de parties du corps autres que le sexe, les seins ou les fesses, comme par exemple les

genoux, la taille, la nuque, ou encore consister en l'envoi d'images pornographiques...). Les questions sur le harcèlement sexuel feront l'objet d'une analyse ultérieure. Il en est de même de l'exhibitionnisme.

Tous les résultats que nous présentons dans ce document excluent donc le harcèlement sexuel et l'exhibitionnisme.

Les violences sexuelles au cours des 12 derniers mois



12 mois : des agressions sexuelles nombreuses



20-69 ans	Femmes		Hommes	
	Catégorie juridiques	%	Nombre	%
Viol et tentative de viol	0,31	62 000	0,01	2 700
<i>Viol</i>	0,26	52 400	0,01	2 700
<i>Tentative de viol</i>	0,18	36 900	< 0,01	1 100
Autres agressions sexuelles (hors harcèlement sexuel et exhibitionnisme)	2,76	553 000	0,97	185 000
<i>Si femmes : Dont « attouchement des seins et des fesses, baisers forcés et pelotage »</i>	2,61	522 700	-	-
<i>Si hommes : Dont « pelotage »</i>	-	-	0,90	171 200
<i>Dont « attouchements du sexe »</i>	0,29	58 500	0,07	12 700
Autres actes ou pratiques sexuels forcés	0,05	9 900	0,08	15 500
Toutes violences sexuelles (hors HS et exhib)	2,90	580 000	1,03	197 000

Au cours des 12 derniers mois, 2,90 % des femmes et 1,03 % des hommes de 20 à 69 ans ont été victimes de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme), soit 580 000 femmes et 197 000 hommes.

Le nombre annuel de personnes de 20 à 69 ans victimes d'au moins un viol ou une tentative de viol est de 62 000 femmes et 2 700 hommes.

Parmi elles, 27 600 femmes et 1 100 hommes cumulent au moins un viol et une tentative de viol.

Le nombre annuel de personnes victimes d'autres agressions sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) est de

553 000 femmes et 185 000 hommes. Parmi ces personnes,

- les attouchements du sexe sont déclarés par 11 % des femmes et 7 % des hommes ;
- les attouchements des seins ou des fesses, baisers forcés et pelotage (ou de pelotage pour les hommes), sont déclarés respectivement par 95 % d'entre elles et 93 % d'entre eux.

12 mois : comparaison des estimations avec les enquêtes Enveff et CVS



20-59 ans	Femmes					
	Enveff		CVS		Virage	
Catégorie juridique	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Viols et tentatives de viol	80 000	0,5	70 600	0,4	56 000	0,3
Autres agressions sexuelles	-	-	458 100	2,8	527 000	3,2
Toutes agressions sexuelles	191 000	1,2	500 300	3,1	554 000	3,4

20-59 ans	Hommes					
			CVS		Virage	
	-	-	Effectif	%	Effectif	%
Viols et tentatives de viol	-	-	10 900	0,1	2 200	0,01
Autres agressions sexuelles	-	-	120 900	0,8	181 000	1,1
Toutes agressions sexuelles	-	-	126 400	0,8	192 000	1,2

13

A tranche d'âge identique (20-59 ans), la proportion de femmes victimes de viols et tentatives de viol dans l'enquête Virage est légèrement inférieure à celle de l'enquête Cadre de vie et sécurité. La proportion d'autres agressions sexuelles est en revanche plus élevée, mais globalement les ordres de grandeur sont similaires.

Pour les hommes, l'écart entre les résultats de Virage et de CVS est bien plus important. La proportion d'hommes ayant subi un viol ou une tentative est 7 fois inférieure dans l'enquête Virage (0,014) à celle de l'enquête CVS, mais les autres agressions sexuelles sont presque 1,5 fois plus fréquentes dans Virage.

Pour les femmes, Virage enregistre une proportion plus faible de viols et tentatives que l'Enveff, mais une proportion globale d'agressions sexuelles presque 3 fois plus élevée.

Le mode d'enregistrement des violences de l'enquête Virage, qui évite les biais dus à l'auto-classement dans les catégories de « rapports forcés » ou « tentatives de rapports forcés » ou « attouchements », explique cette moindre proportion de viols chez les hommes. Le classement selon les catégories juridiques est opéré a posteriori.

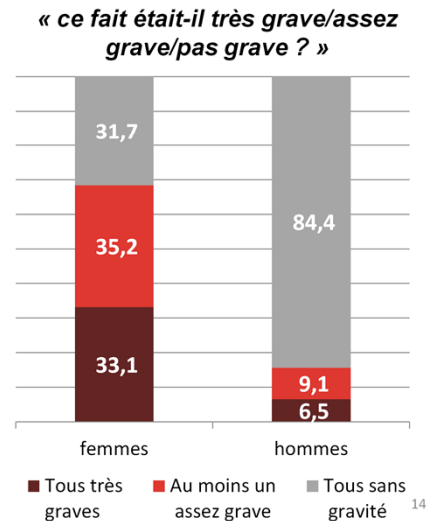
12 mois : gravité et répétition des faits : des logiques différentes entre femmes et hommes



Exemple des attouchements des seins, des fesses, baisers forcés et du pelotage (études, travail, espaces publics)

Répétition des faits au cours de l'année dans l'ensemble de ces trois espaces :

- Femmes : 4 à 5 sur 10, les faits sont répétés
- Hommes : 5 à 6 sur 10, les faits sont répétés

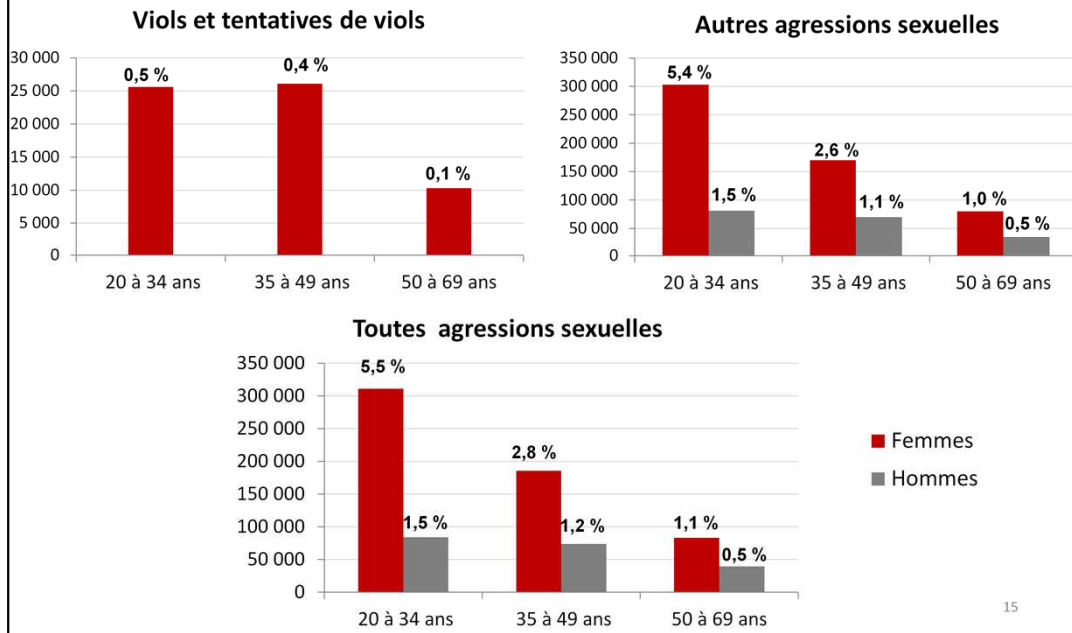


Dans l'espace du travail, des études, les espaces publics et autres, les attouchements des seins, des fesses, baisers forcés, et le pelotage se sont répétés deux ou plusieurs fois pour près de la moitié des femmes (5 faits déclarés sur 10 au travail) et le pelotage pour plus de la moitié des hommes (6 faits sur 10 dans les études).

Dans ces trois espaces, plus de 8 hommes sur 10 ne jugent aucun des actes de pelotage comme grave, alors que deux tiers des femmes considèrent les attouchements corporels, baisers forcés et pelotage graves ou très graves.

La gravité déclarée des faits semble liée à leur répétition pour les femmes et beaucoup moins pour les hommes.

12 mois : plus de violences sexuelles aux jeunes âges (population de 20-69 ans)



Au cours des douze derniers mois, les agressions sexuelles – toutes catégories, mais aussi les « autres agressions » que le viol et la tentative de viol - sont nettement plus fréquentes aux jeunes âges pour les femmes comme pour les hommes, bien que ces derniers connaissent des risques nettement moindres.

Entre 20 et 34 ans, une femme sur vingt est victime d'au moins une agression sexuelle dans l'année, soit cinq fois plus qu'entre 50 et 69 ans. Mais les femmes les plus âgées n'échappent pas aux violences : 1 % d'entre elles rapportent au moins un fait au cours des douze derniers mois.

La proportion des femmes victimes de viols et tentatives de viol évolue peu entre 20 et 50 ans et ne baisse sensiblement qu'au-delà de 50 ans.

12 mois : agressions sexuelles dans les espaces de vie privés ou publics



Espace de vie	Femmes		Hommes	
	% de victimes sur un an	Effectif de victimes sur un an	% de victimes sur un an	Effectif de victimes sur un an
Famille et proches	0,1	20 000	< 0,1	5 000
Etudes ⁽¹⁾	1,8	24 000	1,6	18 000
Couple	0,3	41 000	0,2	22 000
Ex-conjoint.e	0,2	25 000	< 0,1	4 000
Travail ⁽²⁾	1,0	128 000	0,5	68 000
Espaces publics et autres	1,9	381 000	0,5	90 000
Tous espaces de vie	2,9	580 000	1,0	197 000

(1) Parmi les personnes en études
(2) Parmi les personnes en emploi

16

Les proportions de personnes victimes de violences sexuelles – hors harcèlement et exhibitionnisme – sont calculées parmi les personnes concernées dans chaque espace.

Les espaces publics, y compris les relations avec des professionnels, sont le principal cadre des agressions sexuelles au cours des 12 derniers mois pour les femmes (381 000 victimes par an). Il s'agit essentiellement d'agressions autres que le viol ou sa tentative et les agresseurs sont très souvent des personnes connues (95% des cas). Dans ces espaces publics, les hommes sont 4 fois moins souvent agressés que les femmes.

Viennent ensuite les cadres des études et du travail qui sont même les deux espaces les plus à risque pour les hommes concernés. Ici encore, il s'agit rarement de viols et tentatives (jamais pour les hommes),

Dans les études, les agresseurs sont avant tout des pairs : 2 sur 3 pour les femmes et presque tous pour les hommes.

Au travail, les femmes sont près d'1 fois sur 2 victimes de clients ou d'utilisateurs, 1 fois sur 4 de supérieurs et aussi 1 fois sur 4 de collègues. Les hommes sont agressés 1 fois sur 2 par des collègues et 1 fois sur 3 par des utilisateurs.

Dans ces trois espaces, les agresseurs des femmes sont plus de 9 fois sur dix des hommes et parmi les agresseurs des hommes, un homme est présent plus de 3 fois sur dix (plus d'une fois sur deux dans les espaces publics).

L'espace « conjugal » (conjoint.e, ex-conjoint.e, petit.e ami.e) est celui où les femmes sont le plus victimes de viols (0,17%) et de tentatives de viol (0,14%). Les autres agressions sexuelles y sont peu fréquentes parce que la question sur les attouchements des seins, des fesses, les baisers forcés et le pelotage n'a pas été posée ici.

Les violences sexuelles au cours de la vie



Les victimes au cours de la vie

Catégorie juridique	Femmes	Hommes
Viol	3,3%	0,5%
Tentative de viol	2,5%	0,5%
Autre agression sexuelle (hors HS et exhibitionnisme)	13,8%	3,7%
Autre acte ou pratique sexuel forcé	0,7%	0,3%
Toutes violences sexuelles	14,5%	3,9%

Les viols concernent une femme sur 30 (3,3 %) et un homme sur 200 (0,5 %) ; les femmes sont près de 7 fois plus victimes de viols que les hommes.

Les tentatives de viols sont déclarées par 2,5 % des femmes de 20 à 69 ans et 0,5 % des hommes.

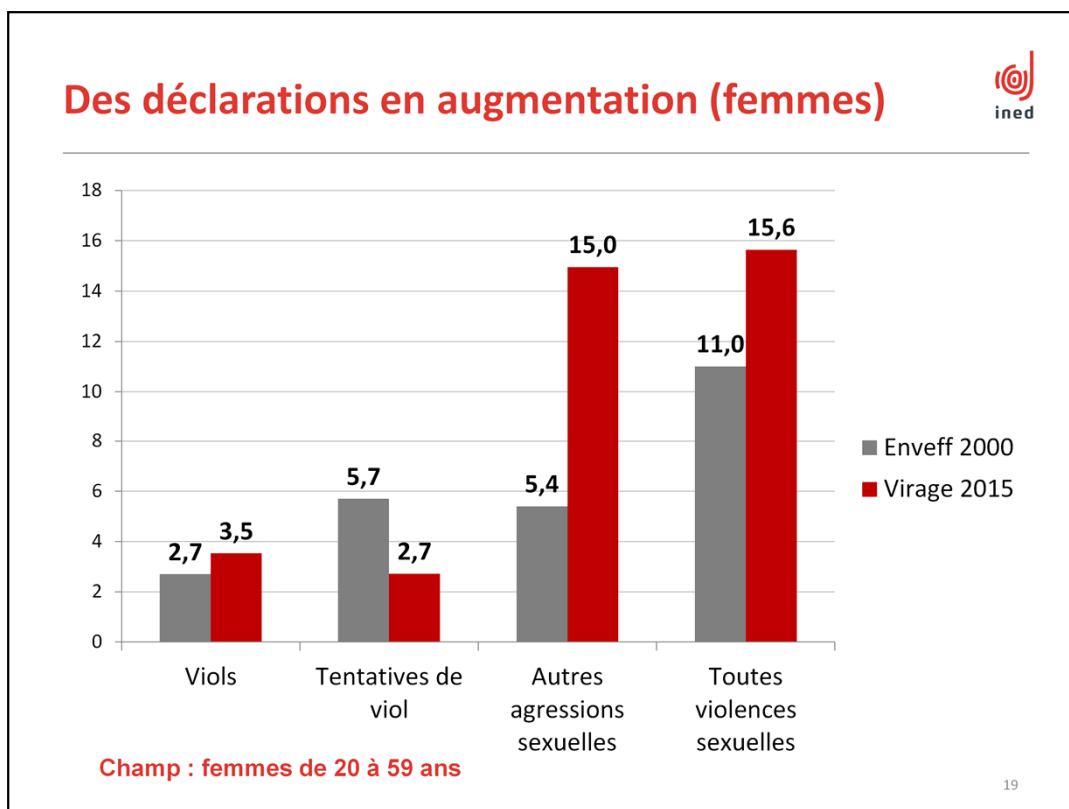
Les autres agressions sexuelles concernent 13,8 % des femmes et 3,7 % des hommes. Ces agressions sont des attouchements du sexe qu'elles ou ils subissent ou doivent faire, ainsi que des attouchements des seins et des fesses, des baisers forcés et du pelotage pour les femmes, du pelotage pour les hommes.

Les autres actes ou pratiques sexuelles forcés enregistrés dans l'enquête sont minoritaires.

Les différentes formes de violences sexuelles peuvent être cumulées au cours de la vie. Plusieurs actes relevant de catégories différentes peuvent se produire au cours de la même agression, et une part des victimes a déclaré plusieurs agressions au cours de la vie.

Au total, une femme de 20 à 69 ans sur 7 (14,5 %) est victime de violences sexuelles – hors harcèlement et exhibitionnisme – au cours de la vie ; un homme

sur 25 (3,9 %) a vécu de telles violences. Les femmes sont 3,7 fois plus victimes que les hommes de violences sexuelles.



L'Enveff, réalisée en 2000 suivant un protocole assez proche de Virage, constitue une référence temporelle à laquelle nous avons comparé nos résultats. Dans cette enquête, les femmes classaient elles-mêmes les actes subis entre « rapports sexuels forcés », « tentatives de rapports forcés » et « attouchements ». Virage opère un classement a posteriori à partir de la description détaillée des actes.

Nous présentons ici les résultats de Virage pour la même classe d'âge qu'Enveff, soit les femmes de 20 à 59 ans, afin d'être comparables.

Les viols sont déclarés un peu plus souvent dans Virage (3,5 % vs. 2,7 %).

Les tentatives de viols sont moins fréquentes dans Virage que dans l'Enveff. Ceci s'explique notamment par le protocole de classement des actes.

L'autoclassement par les enquêtées de l'Enveff repose sur une appréciation par la personne victime de l'intention de l'auteur. Il est ainsi fort probable qu'un certain nombre de faits enregistrés comme tentatives de viols dans l'Enveff l'ait été en tant qu'autres agressions sexuelles dans Virage. Ces autres agressions sexuelles sont ainsi en forte progression entre l'Enveff et Virage, passant de 5,4 % à 15 %, mais il s'agit pour partie d'écarts de classements des faits.

Sur l'ensemble des faits de violences sexuelles (hors harcèlements et exhibitionnisme), on observe une augmentation sensible des déclarations (11 % vs. 15,6 %). Cette augmentation ne peut en aucun cas être attribuée à une

augmentation des faits. Il est en effet probable que les femmes déclarent plus facilement les violences sexuelles subies en 2015 qu'en 2000. On ne peut pas non plus écarter des différences dans les perceptions de la violence : des faits qui n'étaient pas perçus comme des violences par les femmes enquêtées dans l'Enveff le seraient par les femmes enquêtées dans Virage.

Finalement, on peut conclure à une augmentation des déclarations depuis 2000.

Les violences par espaces de vie

Espace de vie	Viols et tentatives de viol		Toutes violences sexuelles (Hors harcèlement et exhibitionnisme)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Famille et proches	1,61	0,32	5,00	0,83
Etudes	0,20	0,04	1,38	0,49
Couple (1)	1,39	0,03	1,91	0,31
Travail	0,06	0,00	1,79	0,57
Espaces publics et autres	0,90	0,27	7,85	2,19
Tous les espaces de vie	3,72	0,61	14,47	3,94

(1) Y compris ex-conjoint.e

20

Le tableau présente les proportions de personnes victimes d'au moins un viol ou d'une tentative de viol et les proportions de personnes victimes de violences sexuelles par sexe et par espace de vie.

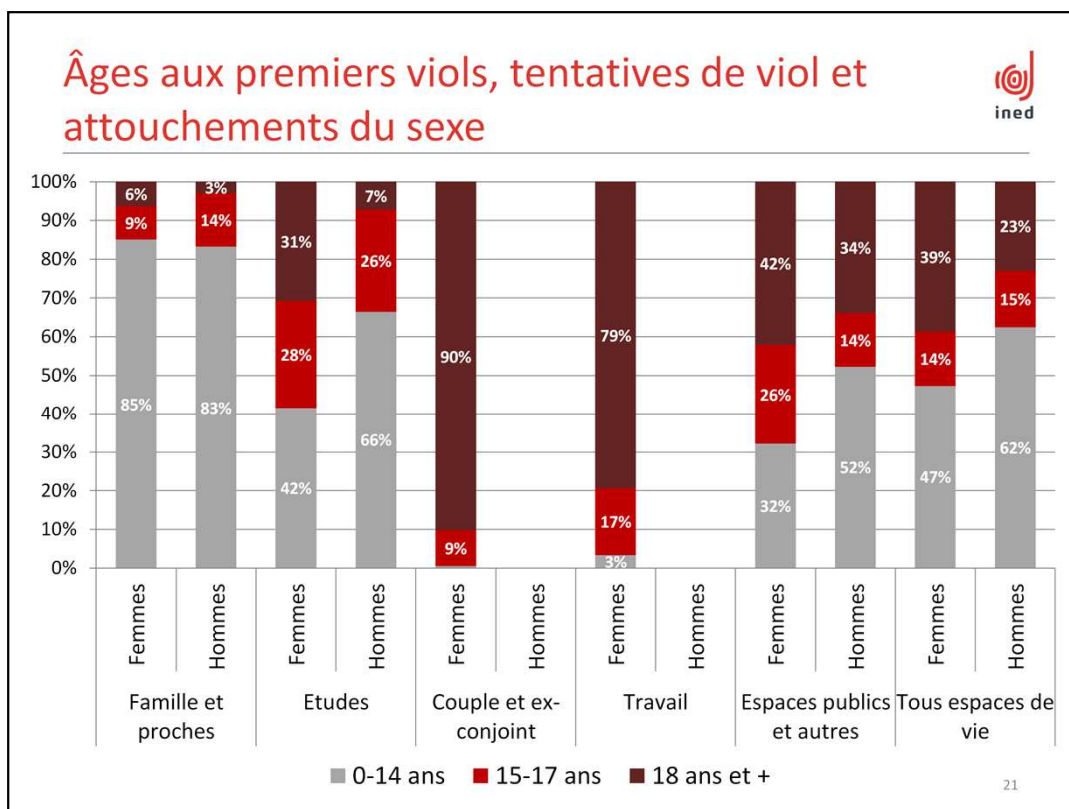
La famille et les relations avec les proches constituent un espace de victimation majeur pour les femmes comme pour les hommes. 5 % des femmes de 20 à 69 ans et 0,83 % des hommes déclarent y avoir subi au moins une forme de violence sexuelle. 1,61 % des femmes y ont vécu au moins un viol ou une tentative, et 0,32 % des hommes. Plus de la moitié des viols et tentatives déclarés par les hommes se sont produits dans ce contexte.

L'espace du couple, y compris les relations avec un ex-conjoint.e, est un espace où les femmes sont particulièrement confrontées aux viols et aux tentatives de viol puisque 1,39 % des femmes de 20 à 69 ont déclaré avoir vécu au moins une de ces violences dans ce contexte. Les autres agressions sexuelles y sont peu fréquentes : près des trois-quarts des violences déclarées par les femmes dans cet espace sont des viols ou des tentatives de viol.

Les études et le travail sont des espaces où les violences sexuelles au cours de la vie sont relativement peu fréquentes : elles concernent 1,38 et 1,79 % des femmes, et environ 0,5 % des hommes. Ces violences sont très majoritairement d'autres agressions sexuelles que le viol ou la tentative de viol : c'est le cas de

plus de 85 % des violences sexuelles déclarées par les femmes dans les études et de plus de 95 % des violences déclarées par les femmes au travail.

Les espaces publics regroupent des situations diverses : la rue et les transports, mais aussi les relations avec le voisinage ou avec des professionnels (artisans, médecins, force publique, etc.). C'est un des cadres où les personnes déclarent le plus d'agressions sexuelles : 7,85 % des femmes de 20 à 69 ans et 2,19 % des hommes de 20 à 69 ans, mais proportionnellement, les viols et tentatives de viols y sont moins nombreux que dans les espaces privés.



Le graphique présente les âges aux premières violences pour les viols, tentatives de viols et attouchements du sexe.

Les violences subies dans le cadre de la famille débutent très tôt, pour les femmes comme pour les hommes. 85 % des viols, tentatives de viols et attouchements du sexe se produisent pour la première fois avant les 15 ans de la victime.

Les violences subies dans un cadre scolaire débutent tôt également, 42 % des femmes et 67 % des hommes les ont vécues avant 15 ans. Les femmes, bien plus nombreuses que les hommes à déclarer ces violences, sont aussi plus souvent victimes à l'âge adulte, dans un contexte universitaire.

Les violences subies dans le couple et au travail sont déclarées par trop peu d'hommes pour être représentées sur ce graphique.

Pour les femmes, les violences au sein du couple (petit-ami, conjoint ou ex-conjoint) commencent pour 10 % d'entre elles avant 18 ans. Les violences au travail sont vécues pour 21 % des femmes avant 18 ans, dans le cadre de stages ou de petits boulots.

Les violences dans les espaces publics et autres, relativement hétérogènes, se

produisent après 18 ans pour 42 % des femmes et 34 % des hommes.

De façon générale, on observe une forte concentration des viols, tentatives de viols et attouchements du sexe pendant l'enfance et l'adolescence pour les hommes. Les violences dans les espaces spécifiques à l'âge adulte pour les femmes (couple et travail) sont d'ailleurs très peu fréquemment déclarées par les hommes. Les femmes subissent pour leur part des violences tout au long de la vie : 47 % des viols, tentatives de viol et attouchements du sexe sont subis pour la première fois avant 15 ans, 14 % entre 15 et 17 ans et encore 39 % à 18 ans ou plus.

Mode de contrainte des viols et tentative commis sur les Femmes



Mode de contrainte	Famille et proches	Études	Tra-vail	Couple / Ex-conjoint.e	Espaces publics et autres
En profitant de votre jeune âge ⁽²⁾	81,7	NS ⁽³⁾	NS ⁽³⁾	--	57,2
En profitant de votre confiance	64,1			30,1	57,7
Par le chantage affectif ou la culpabilisation	58,4			55,5	31,7
Par le chantage économique	66,2			7,6	34,0
Par la menace ou l'intimidation	50,5			51,5	38,6
Par la force physique	42,7			65,3	53,2
En vous menaçant avec une arme	6,3			6,1	12,7
Il/elle vous a fait boire de l'alcool ou drogué.e	5,4			10,0	11,0
Vous étiez sous l'emprise de l'alcool, d'une drogue, de médicaments	6,0			11,5	20,0
Vous étiez endormi.e	13,3			15,0	7,1

L'enquête VIRAGE permettait d'identifier quels étaient les modes de pression exercés dans les cas de viols et de tentative.

Dans le contexte de la famille, où les viols sont essentiellement commis sur des mineurs, la force physique est utilisée dans un peu moins d'un cas sur deux. Le jeune âge est en revanche mentionné par 82% des victimes. L'abus de confiance, le chantage affectif et le chantage économique sont également très fréquemment déclarés, dans des proportions similaires, entre 60% et 65%. L'alcool est rarement utilisé, bien que concernant 6% des victimes. On notera que 6% des victimes ont été menacées d'une arme.

Dans le contexte du couple, sur des femmes adultes, la force physique est nettement plus fréquente et concerne 2 victimes sur 3, la menace et l'intimidation 1 victime sur 2. La culpabilisation est également très présente, dans 1 cas sur 2. L'alcool reste minoritaire bien que plus souvent utilisé que pour les mineures. Profiter du sommeil de la personne est utilisé dans des proportions identiques: 13,3% dans la famille, 15% dans le couple.

L'utilisation d'alcool est nettement plus fréquent quand le viol est commis dans un espace public: 20% des victimes, mais reste minoritaire. L'usage d'une arme est également deux fois plus présent: 13%. On notera que l'abus de confiance reste premier moyen avancé d'extorsion du consentement (60% des victimes), ce qui témoigne du fait que les victimes connaissent leurs agresseurs.

Ces éléments montrent que l'abus de la jeunesse de la victime, l'abus de confiance, la culpabilisation, le chantage affectif et le chantage économiques, ainsi que l'usage de drogue ou d'alcool ou l'abus de faiblesse (induit par leur consommation ou le sommeil), doivent impérativement être ajoutés aux modalités d'extorsion du consentement dans la définition du juridique du viol, qui actuellement ne prend pas en compte ces formes de contrainte, si ce n'est pas la jurisprudence ou comme facteur aggravant.

Mode de contrainte des viols et tentative commis sur les Hommes



Mode de contrainte	Famille et proches	Étu- des	Tra- vail	Couple Ex- conjoint.e	Espaces publics et autres
En profitant de votre jeune âge (2)	80,3	NS ⁽³⁾	NC ⁽⁴⁾	NS ⁽³⁾	NS ⁽³⁾
En profitant de votre confiance	55,9				
Par le chantage affectif ou la culpabilisation	43,8				
Par le chantage économique	48,4				
Par la menace ou l'intimidation	28,3				
Par la force physique	23,9				
En vous menaçant avec une arme	0,0				
Il/elle vous a fait boire de l'alcool ou drogué.e	1,6				
Vous étiez sous l'emprise de l'alcool, d'une drogue, de médicaments	4,3				
Vous étiez endormi.e	6,4				

Concernant les hommes, les viols et tentatives sont exercés dans le cadre familiale pendant la période de jeunesse est s'exercent selon les même modalités d'extorsion su consentement des jeunes filles. On notera cependant que l'usage d'une arme n'est pas déclarée.

L'espace de la famille et des relations avec les proches : des violences dès l'enfance



- 85 % des violences débutent avant 15 ans
- Un ou plusieurs hommes agresseurs pour 94 % des femmes victimes et 75 % des hommes victimes
- Des violences répétées pour 2/3 des personnes victimes
- Des modes de contraintes spécifiques : abus de confiance, chantage affectif, chantage économique

Les relations avec un conjoint ou ex-conjoint : les femmes victimes de viols

- 73 % des femmes victimes dans le couple déclarent au moins un viol ou une tentative
- Des violences qui débutent dès l'adolescence dans les relations avec un petit-ami
- Des viols répétés pour trois quarts des femmes victimes
- La force physique mentionnée par deux femmes victimes sur trois, la menace par une femme victime sur deux

Les espaces publics et autres : des violences tout au long de la vie



- Des situations diverses : rue et transports, voisinage, contacts avec des professionnels, etc.
- Des violences tout au long de la vie, surtout pour les femmes ;
- Des agresseurs majoritairement connus pour les viols, tentatives de viol et attouchements du sexe ; des inconnus pour les autres attouchements,

Ce qu'il faut retenir



Quels enseignements ?



- Mesure précise des formes de violences sexuelles
- Les violences sexuelles : pas de baisse depuis 15 ans
- Une femme sur 7 victime au cours de la vie ;
un homme sur 25 d'agression sexuelles hors harcèlement et exhibitionnisme.
- Les femmes 6 fois plus souvent victimes de viols
et tentatives de viol que les hommes
- Les hommes victimes pendant la jeunesse
- Les femmes tout au long de la vie et dans tous les espaces
de vie

Quels enseignements ?

- Les violences sexuelles sont un phénomène massif, et non pas anecdotique.
- Comte-tenu de l'ampleur du phénomène, il paraît urgent de se doter d'une Agence nationale de recherche sur les violences sexistes et homophobes, afin de pallier le retard de la recherche française en comparaison des pays nord-américains.
- Une telle agence pourrait prendre le modèle de l'Agence nationale de recherche sur le sida qui fût mise en place au début des années 1990.



Merci de votre attention !

<http://virage.site.ined.fr/>

Remerciements



Merci à toutes celles et ceux
qui ont répondu à l'enquête

Merci aux associations
qui ont soutenu l'enquête

Merci à toute l'équipe
de l'institut de sondage MV2

Merci à tous les agents de l'INED
qui ont participé au projet

Merci aux financeurs
qui nous ont fait confiance



Les financeurs



- Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Ministère de l'intérieur
- Institut national d'études démographiques (Ined)
- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca)
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)
- Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS)
- Centre Hubertine Auclert – centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes
- Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)
- Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes – Ville de Paris
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)
- Mission de recherche Droit et Justice
- Défenseur des Droits
- Mutualité Française
- Conseil général de l'Essonne
- Conseil général de la Somme
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil général du Val-de-Marne
- Conseil général de Meurthe-et-Moselle
- Conseil général de Seine-Saint-Denis